

Bonjour,



Le printemps est là et la route est maintenant libre de barrages pour accéder à nos chalets. Tout comme moi, plusieurs en profiteront pour aller faire le ménage du terrain et du chalet. Mais n'oublions pas que nous sommes en milieu naturel et donc il ne faut pas faire un copier-coller de nos habitudes de la ville, surtout en ce qui concerne les engrais et les pesticides, les grands responsables de la proliférations des plantes aquatiques avec les savons.

**Pour préserver ce milieu naturel exceptionnel quelques précautions s'imposent:**

- L'utilisation d'engrais est strictement défendu par réglementation au lac Dion. Le compost est aussi un engrais, donc à proscrire.
- Si vous avez à semer du nouveau gazon, privilégiez la graine du "mélange B" disponible entre autres à la quincaillerie BMR de St-Gervais. Un sac de 2 kg coûte environ 10\$. Ce type de semis pousse dans de la terre très pauvre, même du gravier. Et en prime, vous tondrez moins souvent.
- Tout travail dans la bande riveraine nécessite un permis de la MRC. Voir la section « Contacts » du site web.
- Si vous voulez vous débarrasser de gros objets qui n'entrent pas dans le conteneur à déchets, ne les placez pas près du conteneur, ils ne seront pas ramassés. Aller les porter à la déchiquetteriez située au garage municipal de St-Damien.



**Notre lac restera en santé seulement si, nous les riverains, adoptons de bons comportements**

Au plaisir de vous voir au lac

Respectons les consignes de Santé Publique

*Note: Pour des détails, cliquez sur les liens insérés dans le texte.*

*Rodrigue Daigle, responsable des communications*